Déclarations mensuelles du mois d'octobre 2025 relatives au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions.
DO/EM/12/2025

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois d'octobre 2025, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	MAROC TELECOM	
		Casablanca	Paris
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité			
Date de démarrage du programme	15/07/2025	11/04/2025	
Date d'échéance du programme	15/01/2027	09/10/2026	
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	10 165 623 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 (0,17%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	
Cours maximum d'achat	374 MAD	145 MAD	
Cours minimum de vente	201 MAD	61 MAD	
Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité			
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	496.424 0,244%	86.500 141.455 0,016%	54.955
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR' et du CL"	**19.103** (12 148 dans le cadre du CL)	**162.570** (109 618 dans le cadre du CL)	**4.400**
Cours moyen pondéré à l'achat	290,34 MAD	115,79 MAD	11,15 €
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR' et du CL"	**50.600** (41 000 dans le cadre du CL)	**237.073** (154 050 dans le cadre du CL)	**445**
Cours moyen pondéré à la vente	300,91	117,20 MAD	11,47 €
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	464.927 0,229%	11.997 70.907 0,008%	58.910

PR' : Programme de rachat

CL" : Contrat de liquidité